

## Règlement carte de fidélité « RezzO 61 »

### Article 1 : ORGANISATEUR

Conseil départemental de l'Orne – RezzO 61 et ses partenaires  
Pôle attractivité territoriale  
Direction de l'action culturelle, de la lecture publique et de l'innovation territoriale  
Bureau de l'action culturelle et de la diffusion  
10 avenue de Basingstoke – CS 30528 – 61017 Alençon cedex  
Tél. : 02 33 81 23 13 – [culture@orne.fr](mailto:culture@orne.fr)

### Article 2 : OBJET

Dans le cadre de la programmation culturelle tout public RezzO 61 (2021-2022) sur tout le département de l'Orne, chaque spectateur a la possibilité d'obtenir gratuitement une carte nominative lui permettant de cumuler, à chaque spectacle auquel il assiste, en s'acquittant du tarif plein des tampons lui donnant accès à une liste de « privilèges ».

### Article 3 : MODALITÉS DE PARTICIPATION

Ces cartes sont disponibles dans les programmes de la saison culturelle RezzO 61 ainsi que sur chaque lieu de représentations (billetteries).

Chaque spectateur doit remplir sa carte avec les informations personnelles suivantes :

***nom / prénom / adresse mail / numéro de téléphone / lieu de résidence***

Une seule carte est autorisée par spectateur. Celle-ci est nominative et non cessible.

Il peut ensuite présenter sa carte (valable uniquement sur la saison en cours) afin de cumuler des tampons lui donnant ainsi accès à un choix parmi différents « privilèges ».

Pour ce faire, le spectateur doit cumuler trois tampons (justifiant l'achat de places de spectacles au tarif plein) dans un minimum de deux lieux différents sur le département recevant des spectacles de la saison culturelle tout public RezzO 61 (hors festival du Printemps de la Chanson, festival Vibra'mômes, manifestations de la MDO, expositions du FDAC ou des archives départementales). Les tampons doivent, obligatoirement, être accompagnés de la date et du lieu de la représentation.

Une fois cette carte complétée, le spectateur est invité à la retourner à la Direction de l'action culturelle, de la lecture publique et de l'innovation territoriale soit par voie postale au 10, avenue de Basingstoke – CS 30528 – 61017 Alençon cedex soit par mail (scan / photo) à l'adresse suivante : [culture@orne.fr](mailto:culture@orne.fr) afin de choisir parmi une liste de « privilèges ».

#### **Article 4 : LISTE DES « PRIVILEGES »**

##### Proposés par le Conseil départemental de l'Orne :

- ♦ visite commentée pour 2 personnes du FDAC et de l'exposition en cours à l'Hôtel du département selon des modalités définies en partenariat entre le titulaire de la carte et le Conseil départemental de l'Orne.
- ♦ visite commentée pour 2 personnes des archives départementales et/ou de l'exposition en cours selon des modalités définies en partenariat entre le titulaire de la carte et le Conseil départemental de l'Orne.
- ♦ visite pour 2 personnes des coulisses d'un spectacle organisé par RezzO 61 selon des modalités définies en partenariat entre le titulaire de la carte et le Conseil départemental de l'Orne.
- ♦ visite pour 2 personnes du Mémorial de Montormel selon des modalités définies en partenariat entre le titulaire de la carte et le Conseil départemental de l'Orne.

##### Proposés par les partenaires de RezzO 61 :

- ♦ visite pour 2 personnes de la Maison du Fer de Dompierre (Flers Agglo)
- ♦ visite privilégiée de la Médiathèque La Grande Nouvelle (Flers Agglo / La Ferté-Macé)
- ♦ visite pour 2 personnes aux Muséales de Tourouvre-au-Perche (CDC des Hauts du Perche/Tourouvre-au-Perche)
- ♦ visite guidée du patrimoine de Longny-au-Perche (Petite cité de caractère de l'Orne) (CDC des Hauts du Perche/Longny les Villages)
- ♦ visite pour 2 personnes du Musée de la Dame aux Camélias de Gacé (CDC des Vallées d'Auge et du Merlerault/Gacé)
- ♦ visite pour 2 personnes du Musée du Camembert de Vimoutiers (CDC des Vallées d'Auge et du Merlerault/Gacé)
- ♦ poèmes téléphonés (Messei)
- ♦ abonnement d'un an à la bibliothèque de Messei avec une activité gratuite pour les enfants (Messei)
- ♦ visite guidée de la cité médiévale de Domfront-en-Poiraie (CDC Andaine-Passais/Domfront-en-Poiraie)
- ♦ visite pour 2 personnes du moulin et de la motte castrale de Saint-Léger-sur-Sarthe (CC Vallée de la Haute Sarthe/Saint-Léger-sur-Sarthe)
- ♦ visite guidée pour 2 personnes au château de Courtomer (CC Vallée de la Haute Sarthe / Château de Courtomer)

La durée de validité peut varier d'un « privilège » à l'autre. En cas de durée d'usage limitée, celle-ci sera expressément mentionnée lors du choix du « privilège ».

Le « privilège » choisi ne peut donner lieu, de la part du spectateur détenteur de la carte « RezzO 61 » complétée, à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contre-valeur en argent, ni à son remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

L'organisateur et ses partenaires se réservent la possibilité de remplacer ce choix de « privilège » par des « privilèges » de nature similaire en cas d'indisponibilité.

## **Article 5 : DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL – LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉS**

Les spectateurs « bénéficiaires » autorisent le Conseil départemental de l'Orne ainsi que ses partenaires à communiquer leurs informations personnelles sans que cela ne leur confère un droit à rémunération ou à un avantage quelconque autre que l'attribution de son « privilège ».

Les informations que les spectateurs communiquent sont fournies au Conseil départemental de l'Orne et à ses partenaires. Le numéro de téléphone et l'adresse mail fournis font l'objet d'une utilisation strictement réservée aux newsletters culturelles et informatives du Département de l'Orne et de ses partenaires. L'usage de la carte de fidélité « RezzO 61 » vaut acceptation de l'utilisation des données personnelles pré citées.

Le Conseil départemental de l'Orne s'engage à ce que les traitements de données à caractère personnel dont il est responsable soient conformes au règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés du 6 Janvier 1978.

Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identité complète ou qui les auront fournies de façon mensongère ou erronée ainsi que les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et nécessaires pour des besoins de gestion ne pourront pas prétendre aux « privilèges ».

## **Article 6 : CADRE LÉGAL**

### **ANNULATION OU PROLONGATION DU DISPOSITIF**

Le Conseil départemental de l'Orne se réserve le droit d'écourter, prolonger, modifier ou annuler les modalités de fonctionnement et les avantages liés à la carte de fidélité « RezzO 61 ».

Aucun dédommagement ne pourra être demandé par les détenteurs de la carte de fidélité « RezzO 61 ». La responsabilité du Conseil départemental de l'Orne ne saurait être engagée de ce fait.

Le Conseil départemental de l'Orne se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement. Toute modification du règlement fera l'objet d'une annonce sur le site internet : [www.culture.orne.fr](http://www.culture.orne.fr).

### **LITIGES**

Toute contestation ou réclamation relatives à ce dispositif devront être formulées par écrit et adressées au Conseil départemental de l'Orne au 27 boulevard de Strasbourg, 61000 Alençon.

Tout différend relatif aux « privilèges » ou à leurs modalités d'attribution fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. A défaut d'accord, le litige sera soumis aux juridictions compétentes dont dépend le siège social du Conseil départemental de l'Orne, sauf dispositions d'ordre public contraires. Aucune contestation ou réclamation ne sera plus recevable un mois après la confirmation de l'attribution du « privilège ».